

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées par le projet de Règlement N°335-2024 modifiant le Règlement N° 281-2021 sur le lotissement

Lors d'une séance tenue le 18 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Lotbinière a déposé le projet de Règlement N°335-2024 modifiant le Règlement N° 281-2021 sur le lotissement.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 10 février 2025, à 18 heures**, à la salle des Navigateurs du Centre Chartier-de-Lotbinière, au 7440, route Marie-Victorin, à Lotbinière. Au cours de cette assemblée, un représentant de la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Lotbinière et au bureau municipal pour consultation lors des heures d'ouverture.

Notes explicatives

Le présent projet de règlement vise à amender le Règlement de lotissement N° 281-2021 dans le but :

De modifier l'article 4.2.6 du règlement afin d'ajouter une nouvelle disposition réglementaire sur les sentiers de piétons;

De modifier le 2e paragraphe de l'article 5.2 du règlement afin de réduire d'un (1) mètre l'augmentation de la largeur minimale prescrite à la grille de spécifications pour un lot d'angle;

De modifier l'article 5.2.1 du règlement afin d'ajouter de nouvelles dispositions réglementaires sur les exemptions pour l'application des normes minimales de lotissement.

Donné à Lotbinière, ce 30e jour de janvier 2025.



Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lotbinière, certifie que le présent avis public est affiché au bureau municipal, au Centre Chartier-de-Lotbinière, publié dans le bulletin municipal Le Phare ainsi que sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité.

Lotbinière, ce 30 janvier 2025.



Caroline Lamothe, greffière-trésorière adjointe